



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse M^{me} Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, M^{me} Marie-Claude Parent, est aussi présente.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par l'article 153 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum;
 - 02- Ouverture de l'assemblée;
 - 03- Adoption de l'ordre du jour;
 - 04- Recherche en eau potable - Forage de deux puits d'observation au site de captage d'eau potable - Mandat à Groupe Petrosol;
 - 05- Période de questions;
 - 06- Levée de l'assemblée.
-

01. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la mairesse, l'assemblée peut se tenir.

02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-394

Il est proposé par M^{me} Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

04- Recherche en eau potable - Forage de deux puits d'observation au site de captage d'eau potable - Mandat à Groupe Petrosol

ATTENDU QUE par la résolution n° 2018-11-352, le conseil municipal a mandaté la directrice générale et secrétaire-trésorière à trouver un entrepreneur pour la réalisation de deux forages stratigraphiques sur le site du champ de captage des puits actuel, qui seront aménagés en puits d'observation de faible diamètre;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise Groupe Petrosol, au montant de 5 325,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2018-12-395

Il est proposé par M. Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 5 325,00 \$, plus les taxes applicables, et mandate Groupe Petrosol à procéder à deux forages stratigraphiques sur le site du champ de captage des puits actuel, qui seront aménagés en puits d'observation de faible diamètre. Ces forages sont prévus à compter du 4 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

05- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

06- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

2018-12-396

Il est proposé par M^{me} Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière